

-----

L'an deux mil vingt-cinq, le deux avril, le Conseil Municipal de la Commune de LAPLUME dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Séverine COUDERT, Maire.

**Présents** : MMES COUDERT Séverine, GAICHIES Chantal, MINATO Sylvie, PERRET Laurence,

MM LABADIE Jean-Marc, BACQUA Éric, GUINEDOR Christophe, BÉNARD Christophe, PAILLET Michel, MUSSOTTE Cédric.

**Absentes excusées** : MMES ROBIN Alvina (pouvoir à M. LABADIE Jean-Marc), LARVOL Katell (pouvoir à MME PERRET Laurence).

**Absents** : MME GRAS Mireille, MM. BIOLATO Jean-Paul, ROUANNE Pascal.

**Secrétaire de séance** : Mme GAICHIES Chantal.

**Date de convocation** : 21 mars 2025.

**Date d'affichage de la liste des délibérations** : 3 avril 2025.

### **RAPPEL ORDRE DU JOUR**

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du PV de la séance du 12 mars 2025
- Affectation des résultats 2024
- Vote du taux des taxes 2025
- Vote du Budget Primitif 2025
- Chantier citoyen
- Finances
- Urbanisme
- Questions diverses

*Le quorum étant atteint, la séance du conseil municipal est ouverte à 20 h 00.*

### **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Chantal GAICHIES est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

### **APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2025**

Le procès-verbal de la séance du 12 mars 2025 a été transmis par mail pour relecture aux conseillers municipaux, le 21 mars 2025.

**Le PV du 12 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.**

### **AFFECTATION DES RÉSULTATS**

**N° 9/2025 – Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024**

## AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame COUDERT Séverine, Maire, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 le 12 mars 2025.

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	195 095,12
- un excédent reporté de :	371 104,99
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	566 200,11
- un déficit d'investissement de :	181 630,17
- un excédent des restes à réaliser de :	164 831,88
Soit un besoin de financement de :	16 798,29

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	566 200,11
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	188 543,81
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	377 656,30
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	181 630,17

**Avis favorable à l'unanimité.**

### **VOTE DU TAUX DES TAXES**

#### **N° 10/2025 – Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025**

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 11/2023 du 20 mars 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 44,97 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 56,58 %.

Taxe Habitation sur les résidences secondaires (TH) : 10,93 %

Elle propose de maintenir ces taux.

**Avis favorable à l'unanimité.**

*Madame le Maire précise que l'augmentation des bases d'imposition des contribuables pour 2025, n'est pas due à une décision de la commune mais de l'augmentation du taux général décidée au niveau national.*

*Remarque d'un élu : Le montant de la taxe d'habitation est inférieur à l'année dernière. Comment cela s'explique-t-il ?*

*Réponse de Madame le Maire : La taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires ou inoccupées.*

*Des transactions de ventes et de locations de logements ont été réalisées ces derniers mois ce qui explique cette baisse d'imposition. Mais c'est plutôt une bonne nouvelle car l'installation de jeunes est un signe positif de dynamisme et de renouvellement et cela peut apporter à la commune de nombreux avantages sur le plan social, économique et culturel.*

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

### N° 11/2025 – Vote du budget primitif 2025

*Madame le maire présente les diaporamas du budget 2025 en investissement et fonctionnement.*

<b>VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025</b>
-------------------------------------

Sur la proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal de la commune de LAPLUME,

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

#### Investissement

Dépenses : 1 034 992,68

Recettes : 870 160,80

#### Fonctionnement

Dépenses : 1 574 449,30

Recettes : 1 574 449,30

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>		
Dépenses :	1 090 108,75	(dont 55 116,07 de RAR)
Recettes :	1 090 108,75	(dont 219 947,95 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	1 574 449,30	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	1 574 449,30	(dont 0,00 de RAR)

**Avis favorable à l'unanimité.**

*Madame le Maire fait un point rapide sur les emprunts contractés par la commune.*

### CHANTIER CITOYEN

#### N° 12/2025 – Recrutement d'agents pour accroissement saisonnier d'activité pour 3 chantiers citoyens : du 22 au 25 avril 2025, du 7 au 11 juillet 2025 et du 20 au 24 octobre 2025

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de recruter du personnel pour accroissement saisonnier d'activité afin d'encadrer des jeunes âgés de 13 à 16 ans devant participer à trois chantiers citoyens qui auront lieu du 22 au 25 avril 2025, du 7 au 11 juillet 2025 et du 20 au 24 octobre 2025.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de charger Madame le Maire du recrutement de ces agents, à conclure un contrat d'engagement pour chaque chantier citoyen sur la base de la catégorie C, au grade d'Adjoint d'animation, pour une durée hebdomadaire de service de 32 heures pour le chantier allant du 22 au 25 avril 2025 et pour une durée hebdomadaire de service de 40 heures pour les deux autres chantiers.

La rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'Adjoint d'animation.

*Madame le Maire rajoute que c'est une jeune animatrice résidente de la commune, qui interviendra pour ce premier chantier citoyen.*

*Ayant juste 18 ans et le permis depuis peu, elle n'est pas en mesure de conduire le mini-bus.*

*Dans le contrat de location du mini-bus, il y est noté que le conducteur doit avoir plus de 21 ans et minimum 3 ans de permis de conduire.*

*L'Adjointe en charge des chantiers citoyens s'est proposée pour conduire et accompagner les jeunes aux activités les après-midis.*

### **N° 13/2025 – Bourses de loisirs – Chantier citoyen du 22 au 25 avril 2025**

Madame le Maire présente au conseil municipal les actions qui vont être menées auprès des adolescents de la commune, âgés de 13 à 16 ans, du 22 au 25 avril 2025.

Un groupe de 8 jeunes encadrés par un animateur va réaliser des plantations aux lavoirs de la commune, démousser les murs du village, ramasser les déchets sur la commune, nettoyer l'intérieur de l'église les matins, et participer à des activités de loisirs les après-midis. Le partage des tâches et des loisirs contribue à l'apprentissage du "vivre ensemble" et développe une solidarité entre les jeunes de la commune.

Au terme du séjour, afin de favoriser les initiatives citoyennes et de les encourager, chaque participant peut recevoir une bourse de loisirs par la commune d'un montant total de 61 €.

#### **8 jeunes vont participer au chantier citoyen du 22 au 25 avril 2025 :**

- CHERRIER TARZARIOL Nathan, 99 Grande Rue, 47310 LAPLUME,
- FONTAINE Mathis, 190 chemin du Tucoula, 47310 LAPLUME,
- MESTRE Louis, 102 boulevard du Couchant, 47310 LAPLUME,
- PLINET Anouk, 41 impasse de Carolis, 47310 LAPLUME,
- REMAZEILLES – MORENO Téo, 83 rue Marcadieu, 47310 LAPLUME,
- ROUANNE Jules, 18 route de Condom, 47310 LAPLUME,
- SAINTE – LIVRADE Zoé, 4 route de Montagnac, 47310 LAPLUME,
- VETILLARD Alix, 178 chemin du Tucoula, 47310 LAPLUME.

**Avis favorable à l'unanimité.**

*Madame le Maire explique au conseil municipal que le restaurateur de Laplume est fermé durant cette semaine de chantier. Il a donc été convenu que les jeunes mangeraient à l'ALSH à l'extérieur sur les tables de pique-nique si le temps le permet, sinon à 13h dans les locaux. Des repas adultes seront livrés par le groupe Elios, spécialiste de la restauration collective.*

*Intervention d'un élu : Dans le même lieu que le padel, il y est proposé de l'escalade pour un coût moins onéreux et cela pourrait apporter une nouvelle activité aux jeunes.*

### **FINANCES**

#### **N° 14/2025 – Créances admises en non-valeur**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à l'admission en non-valeur des créances de produits d'accueil de loisirs sans hébergement pour un montant de 33.08 € malgré les diligences effectuées par le Comptable public.

Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement.

**Avis favorable à l'unanimité.**

#### **N° 15/2025 – Créances éteintes**

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'à la différence des créances admises en non-valeur, les créances éteintes stoppent définitivement la dette du recevable et la récupération des sommes en cause suite à une décision de surendettement ou d'effacement de dette.

Le montant pour ces créances éteintes à passer en délibération est de 14.76 €.

**Avis favorable à l'unanimité.**

*1<sup>ère</sup> question d'un élu : Est-ce que la mairie intervient avant que ces sommes ne soient plus recouvrables ?*

*Réponse de Madame le Maire : Oui bien sûr. Nous envoyons des lettres de relance aux familles concernées. Si elles ne régularisent pas leurs dettes, nous sommes en mesure de refuser des enfants à l'ALSH lorsque les sommes dues s'accumulent. Il est difficile de savoir s'il y a réellement des difficultés financières ou bien si c'est volontaire de la part des parents.*

*Intervention d'un élu : Quand l'enfant est domicilié hors commune, il serait peut-être intéressant d'envoyer la lettre de rappel également à la mairie de résidence.*

#### **N° 16/2025 – Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que lors du conseil en date du 16/12/2024, il avait été évoqué que l'ancienne Secrétaire de Mairie allait revenir pour aider l'Adjoint administratif à réaliser des tâches budgétaires.

Il y a donc lieu de recruter cet agent au grade de Rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe pour accroissement temporaire d'activité à temps non complet, du 1<sup>er</sup>/04/2025 au 11/04/2025 pour 17 heures au total.

**Avis favorable à l'unanimité.**

#### **N° 17/2025 – Prestations accessoires relatives à la gestion des voiries communales - Convention de prestation de services entre l'Agglomération d'Agen et la commune de LAPLUME**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que l'Agglomération d'Agen réserve à ses communes membres la possibilité de leur faire bénéficier d'un service de prestations pour la gestion de leurs voiries communales (y compris les chemins ruraux) dans le cadre d'une organisation mutualisée des ressources et moyens à y affecter.

Ce service de prestation présente un intérêt particulier dans le cadre de la bonne organisation des services et permet de mutualiser les moyens humains et matériels.

En effet, la commune ne dispose pas des moyens humains ou matériels nécessaires à la bonne conduite de sa compétence "voirie" et souhaite faire appel aux services de l'Agglomération d'Agen qui dans le cadre de leurs missions ont développé des moyens techniques et organisationnels.

Une convention a pour objectif de permettre à la commune de LAPLUME de confier l'exécution de prestations de services liées à l'entretien des voiries communales à l'Agglomération d'Agen.

Cette convention fixe les modalités de la prestation de services, sa durée, les modalités de contrôle, les modalités de partage des responsabilités, ainsi que les conditions financières.

**Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de prestation de services entre l'Agglomération d'Agen et la commune de LAPLUME, concernant les prestations accessoires relatives à la gestion des voiries communales, qui est conclue entre le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le 31 décembre 2026.**

*Madame le Maire rajoute que chaque année l'Agglomération d'Agen intervient sur la commune pour des entretiens classiques de voirie tels que rebouchage des trous, passage de l'épaveuse et de la balayeuse, pose des décorations de Noël, goudronnage.*

#### **URBANISME**

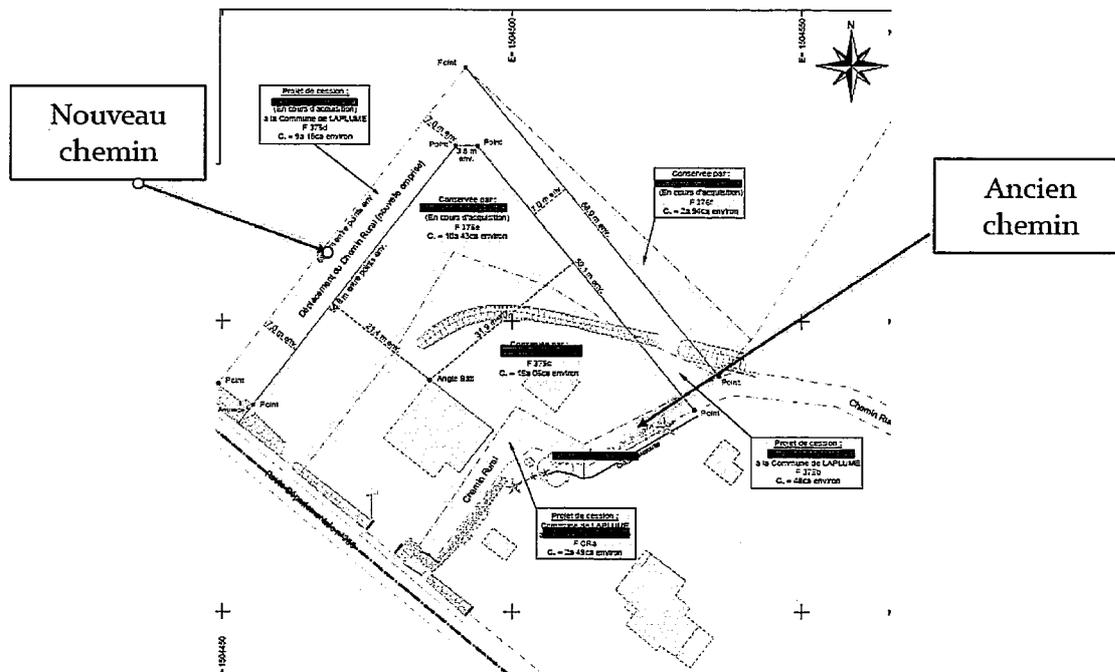
##### **N° 18/2025 – Déplacement d'un chemin rural**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un administré, propriétaire sur la route de la Romieu sur la commune, sollicite le déplacement du chemin rural.

En effet, le chemin rural qui passe au milieu de sa parcelle, est trop proche de son habitation. Cet administré propose qu'il soit déplacé sur la parcelle voisine dont il est propriétaire, située section F n° 376.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la possibilité de réaliser un échange aux conditions de la loi afin de conserver la continuité de ce chemin rural avec la parcelle F n° 376. L'administré prend tous les frais relatifs à cette procédure, à savoir les frais du géomètre, les frais d'acte et ceux de la suppression et de la création matérielle du chemin sur le terrain.

**Avis favorable à l'unanimité.**



*Madame le Maire explique au conseil municipal que le chemin de randonnée d'origine, qui passait près de la maison, n'est plus utilisé depuis un certain temps. Pour des raisons de tranquillité et de respect de la propriété, les randonneurs empruntent désormais un nouveau tracé, qui s'est naturellement imposé au fil du temps comme l'itinéraire principal. C'est ce nouveau chemin qui est aujourd'hui utilisé par la majorité des marcheurs. La présente démarche vise simplement à régulariser la situation.*

*Intervention d'un élu : Le busage du nouveau chemin sera créé et celui de l'ancien chemin sera enlevé par les services du Département.*

*Nous demandons à l'administré de laisser une largeur de 7 mètres afin que la servitude agricole soit respectée et que les engins agricoles puissent passer facilement sur ce chemin.*

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Création d'une commission santé et sport (projet City park)**

Madame le Maire souhaite créer une commission santé et sport dans le cadre de la réflexion menée autour de la création d'un City Park sur la commune.

Cette commission aura pour mission :

- d'accompagner la conception et le développement du projet,
- de réfléchir à l'implantation, aux usages et aux besoins des habitants,
- d'encourager la pratique du sport pour tous, en lien avec les enjeux de santé publique,
- d'associer les acteurs locaux (jeunes, associations, établissements scolaires, professionnels de santé, etc.).

Ce nouvel espace fait suite à une première phase de consultation menée auprès des jeunes de la commune, dont les retours ont confirmé l'intérêt et le besoin d'un tel équipement.

Ils souhaitent un espace pour pouvoir y jouer au football, volley, badminton, basket à proximité du terrain de rugby actuel dont la conservation serait appréciée.

Le terrain de basket 3x3 va être supprimé car il est en mauvais état.

Madame le Maire informe que le projet prend forme et que des rencontres avec l'Agglomération d'Agen pour la recherche de financements européens, et l'entreprise ESBTP sont prévus le lundi 7 avril après-midi.

Deux élus souhaitent intégrer cette commission : Mme Katell LARVOL, M. Cédric MUSSOTTE.

### Point sur les travaux en cours

Les travaux d'étanchéité de l'annexe du local technique, effectués par l'entreprise Durovray, seront terminés vendredi 4 avril.

Quant aux travaux du parking, le chantier se déroule comme prévu. Les réseaux sont passés et les bordures seront posées en fin de semaine.

### Agenda

06/04 : Messe à 10 h 30 en l'église Saint-Barthélémy,

12/04 : Soirée K'Danses, Halle pennavienne,

14/04 : Venue du secrétaire Général à 14 h 30 pour évoquer les différents projets de la commune et pour visiter la Halle pennavienne ainsi que la médiathèque,

19/04 : Boucle pennavienne de 3 parcours de 6 / 9 / 12 km (passage aux deux lavoirs) avec ravitaillement en milieu de chemin

Séance levée à 22 h 00.

**La secrétaire de séance**

**Chantal GAICHIES**



**Le Maire,**

**Séverine COUDERT**

